

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

**Dispositif « Chèque  
Champion » -  
Attribution d'une aide à  
l'association sportive  
du Collège Paul  
ELUARD**

N° D\_82\_2024 (Service des Sports et de la Vie Associative)

L'an deux mil vingt quatre, le 17 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 10 juin deux mil vingt quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme GAGÉ, M. DOURET, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. DEYDIER représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

DATE  
D'AFFICHAGE

18 juin 2024

~~~~~

Le dispositif « chèque champion » a pour objectif de soutenir les sportifs dans la poursuite de leur cursus de haut niveau.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

Compte tenu de la performance de l'équipe de gymnastique de l'association sportive du Collège Paul ELUARD qui s'est qualifiée au dernier Championnat de France UNSS à Cabestany et y est arrivée 2<sup>ème</sup>, il est demandé d'attribuer la somme de 720,00 euros à celle-ci pour participer aux frais engagés pour trois monterelaises composant cette équipe de sept.

- Hébergements : 379,71 euros
- Transports : 320,43 euros
- Repas : 447,79 euros
- Frais d'inscription : 160, 00 euros
- Vêtements : 80,00 euros

Vu la délibération n° D\_133\_2018 du conseil municipal du 24 septembre 2018,

Vu la délibération n° D\_57\_2023 du conseil municipal du 9 juin 2023 modifiant le règlement intérieur du dispositif « chèque champion »,

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 10 juin 2024

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 11 juin 2024,

.../...

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20240617-D\_82\_2024-DE

Suite de la délibération n° 15\_02\_2024



**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITE**

- **D'ATTRIBUER** un montant de 720,00 euros à l'association sportive du Collège Paul Eluard pour leur participation au championnat de France UNSS de gymnastique.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHERON